

Paris, le 7 mai 2026

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS : UNE URGENCE SOCIALE POUR LES PERSONNELS ITINÉRANTS

Les personnels itinérant·es de l'Éducation nationale (enseignant·es remplaçant·es, membres des RASED, AESH en multi-affectation, personnels itinérant·es titulaires ou contractuel·les) assurent chaque jour la continuité du service public sur des territoires parfois étendus, souvent ruraux ou périurbains.

Pourtant, ces missions essentielles reposent aujourd'hui sur une réalité de plus en plus difficilement tenable : **le coût des déplacements professionnels pèse lourdement sur les agent·es eux-mêmes.**

Alors que le prix des carburants reste élevé et fluctuant, les indemnités kilométriques ne couvrent pas les frais réellement engagés : carburant, entretien du véhicule, assurance, usure... À cela s'ajoutent des retards de remboursement, des procédures administratives complexes (notamment via Chorus), et parfois des refus ou des enveloppes insuffisantes.

Travailler en itinérance ne doit pas coûter de l'argent !

Dans certains territoires, refuser d'utiliser son véhicule personnel revient tout simplement à ne plus pouvoir exercer ses missions. Cette situation crée une inégalité inacceptable entre les agent·es, selon leur lieu d'exercice et leurs moyens financiers.

Nous dénonçons :

- une indemnisation inadaptée à la réalité des coûts actuels ;
- une dépendance contrainte au véhicule personnel ;
- des délais de remboursement incompatibles avec les situations financières des agent·es ;
- une gestion administrative opaque et inégalitaire.

Nous revendiquons :

- une revalorisation immédiate des indemnités kilométriques, indexée sur le coût réel du carburant ;
- la mise en place de solutions alternatives : véhicules de service, prise en charge directe des frais ;
- des procédures simplifiées et des délais de remboursement garantis ;
- une reconnaissance pleine et entière des contraintes spécifiques des personnels itinérant·es ;
- une augmentation des salaires, notamment pour les plus bas, permettant de couvrir effectivement les frais professionnels engagés ;
- une uniformisation des modalités d'indemnisation dans les meilleures conditions, quel que soit le statut des personnels.

Les personnels ne peuvent plus être les financeurs invisibles du service public.

L'employeur public a l'obligation de garantir aux agent·es l'exercice effectif de leurs missions, en prenant en charge l'ensemble des frais professionnels qu'elles impliquent.

Nous appelons l'institution à prendre la mesure de cette situation et à engager sans délai des réponses concrètes.